

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

(Articles 163 et 182 *Loi sur l'instruction publique*)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, en raison des mauvaises conditions climatiques, la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup qui devait se tenir le 27 janvier 2015 a été annulée et sera reprise lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra **le 10 février 2015, à 19 h**, au centre de services de Rivière-du-Loup, situé au 464, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup.

À cette séance, seront traités les sujets suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
2. Autorisation de paiement des dépenses des commissaires et du directeur général
3. Engagements de personnel
4. Demandes de retraites progressives
5. Emprunts temporaires
6. Octroi de contrats
7. Autorisation de paiement final

Donné à Rivière-du-Loup, ce 29 janvier 2015.



Éric Choinière, avocat
Secrétaire général